

**COMPT E R E N D U**  
D'INTENDANCE





## POLITIQUE MONÉTAIRE



*La politique monétaire a permis de maintenir l'inflation à un niveau bas, et la façon dont la Banque du Canada a mené ses interventions au cours de la dernière année a donné encore plus de crédibilité au cadre de conduite de cette politique.*

Consultations au titre de l'article IV — exercice 2002  
Énoncé de la mission du FMI (décembre 2001)

C'est en gardant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible que la politique monétaire formulée par la Banque du Canada contribue à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

En mai 2001, la Banque et le gouvernement ont réaffirmé leur engagement envers une cible de maîtrise de l'inflation définie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) et centrée sur le point médian de la fourchette de 1 à 3 % visée. La Banque a renforcé le cadre de réalisation de la cible d'inflation en s'engageant à signaler et à expliquer tout écart persistant par rapport au point médian de 2 %, en faisant passer la durée de son entente avec le gouvernement de trois à cinq ans et en adoptant une nouvelle mesure de l'inflation fondamentale. Ces changements devraient contribuer à raffermir la confiance des Canadiens dans le maintien de l'inflation autour de 2 % en moyenne.

La poursuite d'une cible d'inflation permet d'ancrer les attentes d'inflation. Elle est au cœur du cadre de conduite de la politique monétaire, qui inclut un taux de change flottant. Le régime de changes flottants en vigueur au Canada permet d'atténuer les effets des chocs et de mener une politique monétaire indépendante et adaptée aux besoins de l'économie du pays.



## LA NOUVELLE MESURE DE L'INFLATION FONDAMENTALE

La cible de maîtrise de l'inflation est définie en fonction de l'IPC global. Étant donné le caractère prospectif de la politique monétaire, la Banque juge utile de se servir d'une mesure de la tendance générale de l'inflation comme guide. Les mesures de l'inflation fondamentale permettent de supprimer les influences passagères qui proviennent des composantes les plus volatiles de l'IPC. Le nouvel indice de référence que la Banque utilise pour mesurer l'inflation fondamentale exclut les huit composantes les plus volatiles de l'IPC : trois composantes énergétiques (essence, mazout et gaz naturel), deux composantes alimentaires (fruits et légumes) ainsi que les produits du tabac, le transport interurbain et les intérêts sur les prêts hypothécaires. L'indice est aussi corrigé de l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes. La nouvelle mesure englobe 84 % du contenu du panier de provisions du consommateur, alors que la précédente, qui excluait les aliments, l'énergie et l'effet des modifications des impôts indirects, n'en incluait que 74 %.

La Banque met en œuvre la politique monétaire en faisant varier le taux cible du financement à un jour. Ce taux se répercute sur les autres taux d'intérêt et de rendement de même que sur le cours du dollar canadien. Ces variations en viennent à agir sur le niveau des dépenses et, par voie de conséquence, sur l'inflation. L'influence que la Banque exerce sur l'inflation n'est donc qu'indirecte et se fait généralement sentir sur une période de 18 à 24 mois.

## Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque a commencé l'année 2001 tout juste sous la cible de 2 %. Elle s'est ensuite maintenue autour de 2,3 % tout au long du printemps et de l'été avant de redescendre à 1,6 % en décembre. La volatilité des prix de l'énergie a poussé le taux d'accroissement de l'IPC global à la hausse et en a accentué fortement les variations pendant la majeure partie de l'année. Ainsi, cet indice a fluctué entre 2,5 et 3,9 % durant les neuf premiers mois, pour toutefois terminer l'année sous la barre du 1 %. Il n'a donc dépassé que brièvement la fourchette cible de 1 à 3 %.

À environ 1,5 % pour 2002 et 1,9 % pour 2003, les taux moyens d'augmentation de l'IPC global escomptés par les prévisionnistes du secteur privé en décembre indiquaient que les attentes d'inflation étaient solidement arrimées au point médian visé de 2 %.

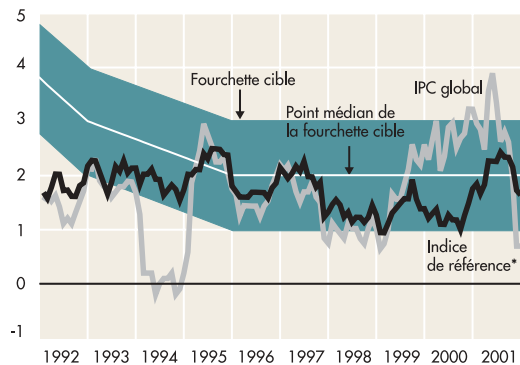
La moyenne des taux d'inflation prévus en longue période par le secteur privé demeure également près de 2 %. Autre indicateur des anticipations à long terme, l'écart de rendement entre les obligations classiques et les obligations indexées sur le coût de la vie a terminé l'année légèrement en deçà de 2 %.

Principalement sous l'effet du ralentissement abrupt de l'économie américaine, la croissance de l'activité au Canada a décéléré tout au long de 2001 et a avoisiné zéro au deuxième semestre. Attentive à la suite rapide des événements, la Banque a surveillé de près les données économiques et financières et a recueilli elle-même de l'information grâce à ses bureaux régionaux et aux liens qu'elle entretient avec les entreprises, les associations et les gouvernements provinciaux. Les enquêtes trimestrielles des bureaux régionaux auprès des entreprises et des associations ont joué un rôle particulièrement important à cet égard.

Dans l'attente d'un début de reprise au second semestre, la Banque a abaissé son taux cible du financement à un jour à chacune des cinq dates préétablies de janvier à la mi-juillet, pour une réduction cumulative de 150 points de base. Mais, devant la léthargie plus marquée que prévu des économies mondiale et nationale — surtout après les attentats terroristes du 11 septembre —, il est devenu évident que le redressement ne s'amorcerait pas avant 2002. C'est pourquoi le rythme des réductions de taux d'intérêt s'est accéléré; en effet, 200 points de base additionnels ont été retranchés entre la fin d'août et la fin de novembre. Les taux d'intérêt à court terme ont ainsi touché leur plus bas niveau des 40 dernières années.

### Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



\* Indice excluant les huit composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

### LE TAUX CIBLE DU FINANCEMENT À UN JOUR

Le taux cible du financement à un jour est le taux d'intérêt moyen auquel la Banque désire que les institutions financières se prêtent des fonds à un jour. Il correspond au point médian de la fourchette opérationnelle de 50 points de base fixée par la Banque pour le financement à un jour. Le taux officiel d'escompte se situe à la limite supérieure de cette fourchette; c'est donc dire qu'il est supérieur de 25 points de base au taux cible.

Le taux cible du financement à un jour est celui qu'il convient d'employer pour comparer les taux directeurs à court terme entre pays. À titre d'exemple, ce taux correspond directement à celui des fonds fédéraux visé par la Réserve fédérale américaine.

### Évaluation de la situation internationale

En 2001, la plupart des chocs qui ont frappé l'économie canadienne venaient de l'étranger, en particulier des États-Unis. Dans un tel contexte, la compréhension et l'interprétation des nouvelles tendances à l'échelle mondiale s'avèrent primordiales, et l'échange d'information au sein des groupes internationaux auxquels participent des représentants de la Banque prend une valeur inestimable — qu'il s'agisse des réunions des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G10, des autres séances régulières tenues à la Banque des Règlements Internationaux, de celles des groupes de travail et des comités de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques ou des rencontres des membres du G7, du G10, du G20 et du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international. Ces deux derniers groupes se sont réunis à Ottawa en novembre.

Parallèlement à ces rencontres officielles, les représentants de la Banque discutent régulièrement avec leurs homologues des

autres grandes banques centrales de la conjoncture économique et des fondements des décisions relatives à la politique monétaire. Ces échanges se sont révélés particulièrement précieux dans les jours et les semaines qui ont suivi les événements du 11 septembre. En raison de l'importance accrue des enjeux internationaux, la Banque a augmenté son effectif de façon modeste dans ce secteur depuis deux ans environ.

Les employés de la Banque, de par l'aide technique qu'ils procurent ici et à l'étranger et leur participation à des réunions internationales auxquelles assistent des pays à marché émergent, fournissent des informations et des conseils sur la poursuite de cibles d'inflation en régime de changes flottants. La Banque a également tenu en juin, à l'intention des pays membres du G20, un atelier visant à stimuler la discussion sur les diverses questions pratiques qui se posent aux pays ayant adopté différents régimes de change.

## Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Depuis le 5 décembre 2000, la Banque annonce ses décisions relatives aux taux directeurs à huit dates préétablies chaque année. Tout au long de 2001, il est devenu évident que cette nouvelle pratique permettait de diriger davantage l'attention du public sur la situation économique et monétaire du Canada par rapport à celle des États-Unis. Les communiqués diffusés à ces dates donnent l'occasion de souligner les perspectives à moyen terme sur lesquelles se fonde la conduite de la politique monétaire. De façon générale, cette mesure semble avoir eu des répercussions très positives sur les débats et les discussions qui ont cours au pays sur les questions de politique monétaire.

Pour enrichir le programme de communication entourant les dates d'établissement des taux directeurs et offrir un éclairage supplémentaire ainsi qu'un complément d'information sur les enjeux, la Banque a renforcé ses relations avec les médias au cours de l'année.

La Banque juge prioritaires les communications entre ses représentants, les administrations publiques et les entreprises sur les questions d'économie et de politique monétaire. Les employés de ses bureaux régionaux poursuivent un programme de rayonnement et assistent le Conseil de direction et les administrateurs dans leurs initiatives de communication partout au pays.

## Recherche et analyse

La recherche et l'analyse constituent la pierre angulaire de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire. En 2001, les chercheurs de la Banque ont participé activement à plus de 80 séminaires et colloques réunissant des universitaires ou des employés de banques centrales, et l'institution a élargi ses partenariats avec les universités, les instituts de recherche et les autres banques centrales.

Au cours des dernières années, les recherches qui ont fourni une assise à la décision de reconduire la cible d'inflation ont été particulièrement importantes. Ces recherches, que résument deux documents techniques, ont été diffusées par la Banque en grande partie sous forme de documents de travail, de rapports techniques et d'actes de colloque.

Les répercussions de l'incertitude sur la conduite de la politique monétaire demeurent un pôle de recherche important. En octobre, la Banque a tenu un atelier sur l'efficacité des diverses règles d'établissement des taux directeurs dans douze modèles de l'économie canadienne : cinq du secteur privé, deux d'organismes internationaux, deux du ministère

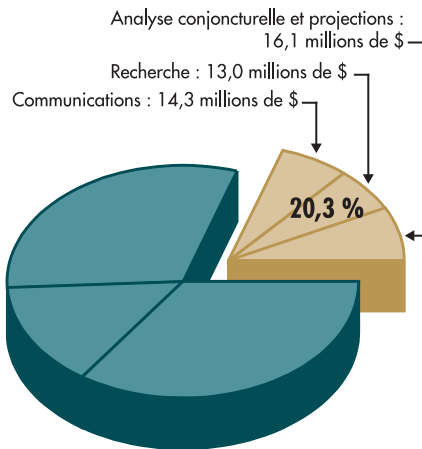


fédéral des Finances et trois de la Banque. La conclusion qui s'est dégagée de ces discussions est qu'aucune règle unique ne permet d'obtenir une faible variabilité de l'inflation et de la production dans tous les modèles.

Pendant l'année, la Banque a également conclu des ententes de partenariat ou des contrats de consultation avec une quinzaine d'universitaires autres que ceux qui ont participé à ses colloques et à son atelier.

## Dépenses d'exploitation

### Activités liées à la fonction monétaire en proportion des dépenses d'exploitation totales





Le graveur Jorge Peral en train d'exécuter l'effigie de sir John A. Macdonald figurant sur le nouveau billet de 10 dollars

## MONNAIE

*Bien qu'ils aient de plus en plus recours aux cartes de crédit et de débit, les Canadiens se servent encore des billets de banque pour régler un bon nombre de leurs transactions quotidiennes. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada les approvisionne de manière sûre et économique en billets à l'épreuve de la contrefaçon.*

La Banque s'est engagée à renforcer la sécurité des billets de banque canadiens en menant des activités de recherche et développement sur la technologie propre aux billets de banque et en aidant la population à reconnaître les caractéristiques de sécurité des billets authentiques.



### THÈMES DE LA SÉRIE DE BILLETS **L'ÉPOPÉE CANADIENNE**

5 \$	Enfants au jeu
10 \$	Souvenir et maintien de la paix
20 \$	Arts et culture
50 \$	Bâtir la nation
100 \$	Exploration et innovation



## Lancement de la nouvelle série de billets

En janvier 2001, la Banque a introduit une nouvelle série de billets intitulée *L'épopée canadienne*.

Un lancement, tenu à Ottawa, a permis de présenter au public les thèmes de la nouvelle série et le premier billet mis en circulation, celui de 10 dollars. Les billets de cette série sont dotés non seulement de nouvelles caractéristiques de sécurité, mais aussi d'un élément tactile qui permet aux aveugles et aux malvoyants de distinguer plus facilement les différentes coupures.

Tout de suite après le lancement, la Banque a donné des exposés techniques et généraux un peu partout au Canada afin de fournir aux caissiers, aux détaillants et aux autres personnes intéressées l'occasion de mieux connaître les nouvelles caractéristiques du billet.

Les autres coupures de la nouvelle série (celles de 5, 20, 50 et 100 dollars) seront introduites au cours des trois prochaines années.

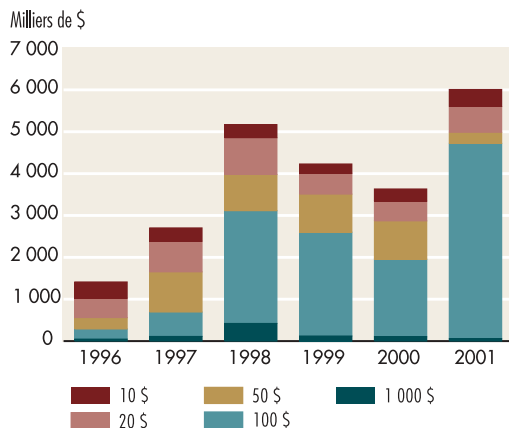
Pour accompagner la mise en circulation des diverses coupures de la nouvelle série, le Musée de la monnaie de la Banque a préparé une exposition itinérante, *La vraie couleur de vos billets*. Celle-ci explique les thèmes de la nouvelle série et explore d'autres aspects de l'histoire des billets comme la conception, la production, les caractéristiques de sécurité et les éléments conçus à l'intention des aveugles et des malvoyants. L'exposition a tenu l'affiche au Musée de la monnaie jusqu'au début d'octobre 2001 et prendra la route vers d'autres destinations au Canada.

## Détection des faux billets et prévention de la contrefaçon

### Cas de contrefaçon

La valeur des faux billets retirés de la circulation a augmenté pour atteindre quelque 6,0 millions de dollars en 2001, comparativement à

### Valeur des faux billets retirés de la circulation



### AVIS AUX COLLECTIONNEURS

Pour souligner le lancement du nouveau billet de 10 dollars, la Banque du Canada offre un ensemble à tirage limité intitulé *Impressions vives*. Chaque ensemble renferme deux billets de 10 dollars qui n'ont jamais été mis en circulation : un billet de la série *Les oiseaux du Canada* de 1986 et un autre de la série *L'épopée canadienne* de 2001. Les deux billets portent des numéros de série identiques. Ils sont présentés dans un coffret qui contient aussi une brochure retraçant les origines et l'évolution du billet de 10 dollars et décrivant les particularités qui rendent ces billets uniques et sûrs.

On peut se procurer ces ensembles au Musée de la monnaie, aux principaux points de vente de la Société canadienne des postes et chez les marchands de pièces numismatiques participants.



Inspection de feuilles de nouveaux billets de 10 dollars

3,7 millions l'année précédente, en raison principalement d'une hausse soudaine du nombre de billets de 100 dollars contrefaits.

La majorité des faux billets de 100 dollars saisis en 2001 ont la même origine. Les responsables ont été arrêtés à la mi-juillet et condamnés en octobre. Le nombre de faux billets de 100 dollars retirés de la circulation a atteint un sommet en juillet pour diminuer considérablement par la suite.

Cet épisode a incité un certain nombre de détaillants à refuser les billets de 100 dollars. C'est pourquoi la Banque a intensifié ses démarches auprès des commerçants et des associations de détaillants pour favoriser la diffusion rapide de l'information sur le repérage des faux billets et la prévention de la contrefaçon, s'assurer leur collaboration en matière de détection et donner une formation aux caissiers. La Banque leur a rappelé qu'on peut facilement déterminer qu'un billet est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline.

### Prévention de la contrefaçon

Depuis l'introduction de la série actuelle de billets il y a 16 ans, la technologie des billets de banque a beaucoup évolué et a permis

d'intégrer des éléments de sécurité améliorés, à une époque où les copieurs couleur à haute résolution, les imprimantes à jet d'encre et les numériseurs, offerts à coût abordable, augmentent les risques de contrefaçon. En 2001, la Banque a poursuivi ses travaux de recherche et développement en vue d'accroître la sécurité de la nouvelle série de billets. Les caractéristiques de sécurité de cette dernière seront périodiquement évaluées et éventuellement renforcées à mesure que de nouvelles menaces et de nouvelles solutions feront leur apparition.

Un des éléments de sécurité du billet de 10 dollars de la nouvelle série *L'épopée canadienne* est le groupe de trois feuilles d'érable iridescentes figurant au recto. D'aspect pâle et mat, celles-ci prennent une brillante couleur dorée quand on incline le billet. Un autre élément de sécurité est la fluorescence. Un billet authentique n'est pas fluorescent lorsqu'il est placé sous une source de lumière ultraviolette, à l'exception des éléments suivants, qui sont invisibles sous un éclairage normal :

- les armoiries ainsi que les mots « DIX • TEN » et « BANK OF CANADA BANQUE DU CANADA », d'un bleu fluorescent, se superposent au portrait;
- les fibres de sécurité blanches deviennent d'un rouge fluorescent.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les éléments de sécurité des billets authentiques en composant le 1 888 513-8212 ou en consultant le site Web de la Banque à l'adresse [www.banqueducanada.ca/fr/billets/contrefacon/information](http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/contrefacon/information).

La Banque surveille et analyse les cas de contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière. Cette concertation a permis de mettre fin aux opérations des faussaires responsables de la hausse du nombre de faux billets de 100 dollars. Grâce à ses activités de surveillance et d'analyse, la Banque est aussi mieux à même de sensibiliser le public à la contrefaçon.



## Sensibilisation du public

Un public averti qui sait reconnaître les éléments de sécurité dont sont munis les billets de banque authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

La Banque s'est dotée d'un programme visant à sensibiliser le public aux principaux éléments de sécurité des billets authentiques. Dans le cadre de ce programme, son personnel a donné en 2001 quelque 300 exposés — contre environ 230 l'année précédente — devant des caissiers d'institutions financières et de commerces, des policiers et des groupements d'entreprises et de citoyens, ainsi que dans des établissements scolaires.

Ce volet du programme a été complété par des entrevues accordées aux médias, par les renseignements fournis directement au moyen de la ligne téléphonique sans frais et du site Web de la Banque, par la distribution d'affiches, de dépliants, de vidéos et de trousse d'information, de même que par les activités du Musée de la monnaie.

## Initiatives internationales

La contrefaçon constitue un problème international qui exige une intervention concertée à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la Banque du Canada prend part activement à de nombreuses initiatives en coopération avec d'autres banques centrales, des instituts d'émission étrangers ainsi que des fabricants et des fournisseurs de matériel. Les participants à ces initiatives peuvent notamment échanger des idées sur les différents aspects de la conception, de la production et de la distribution des billets et collaborer à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en œuvre des technologies et des éléments de sécurité pertinents.

La participation de la Banque au Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, établi en 1993 par les gouverneurs des banques centrales du G10 et présidé par un de ses cadres supérieurs, témoigne de son engagement envers l'effort international. Ce groupe a eu pour principale fonction de mettre au point un système visant à faire

Debra Rohac accueille un visiteur au Musée de la monnaie et Colleen Bauman examine une des pièces exposées.



échec à la contrefaçon effectuée à l'aide d'ordinateurs. Il travaille maintenant de concert avec des développeurs de logiciels et divers fabricants pour en faciliter l'adoption.

Le Currency Developments Advisory Group (CDAG), formé en 1997 par les banques centrales du Canada, des États-Unis, du Mexique et de la Colombie, constitue un autre exemple de collaboration internationale. Le principal champ d'activité du groupe est l'évaluation de différents matériaux susceptibles de prolonger la durée de vie des billets et de les rendre plus sûrs. Les membres du CDAG mettent en commun les résultats de leurs travaux de développement respectifs ainsi que les compétences et connaissances qui leur sont propres.

### Approvisionnement en billets de banque

Dans le cadre du système de distribution des billets de banque, mis en place en 1998, les institutions de dépôt participantes s'occupent de la gestion des flux de billets entre elles, en coopération avec la Banque. Celle-ci demeure

responsable de la distribution initiale des billets, de la tenue des relevés de ses propres stocks de billets dans le système, du retrait des billets devenus impropres à la circulation et du contrôle de la qualité et de l'authenticité des billets.

Ce système a très bien su parer aux problèmes causés par les perturbations du trafic aérien à la suite des attentats du 11 septembre. Les plans de contingence se sont avérés solides et ont atténué les risques de façon efficace, si bien que les utilisateurs de billets n'ont eu aucune difficulté à s'approvisionner.

En mai 2000, dans le cadre du programme fédéral de lutte contre le blanchiment de fonds et le crime organisé, la Banque a cessé d'émettre les billets de 1 000 dollars et a commencé à retirer cette coupure de la circulation. En 2001, quelque 520 000 de ces billets ont été retournés à la Banque et détruits; à la fin de l'année, environ 2,3 millions de billets de 1 000 dollars circulaient encore, soit moins de 0,2 % du nombre total de billets en circulation et à peu près 6 % de l'encours global.

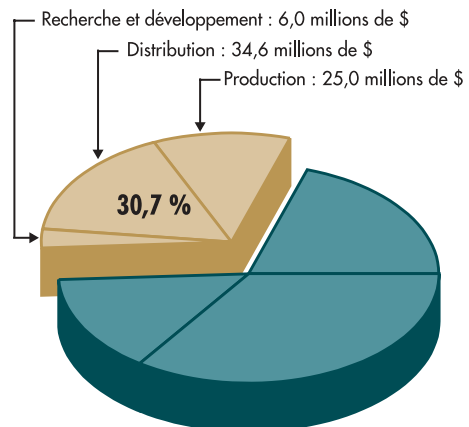


#### Des experts en billets de banque à l'œuvre

Le Service des billets mutilés examine méticuleusement les billets calcinés retournés à la Banque. Chaque année, la Banque est appelée à déterminer, aux fins de leur remboursement, la valeur de billets qui ont été brûlés, décomposés, déchirés, déchiquetés ou contaminés.

### Dépenses d'exploitation

#### Activités liées à la fonction Monnaie en proportion des dépenses d'exploitation totales







**Colloque sur les marchés financiers — novembre 2001**

Conférenciers (de gauche à droite) : Richard Lyons, Université de la Californie à Berkeley; Asani Sarkar, Banque fédérale de réserve de New York; Eli Remolona, Banque des Règlements Internationaux

## SERVICES DE BANQUE CENTRALE

*Les deux principales responsabilités associées à la fonction Services de banque centrale sont de promouvoir la stabilité financière et de fournir des services de gestion financière au gouvernement fédéral. Les activités liées à l'efficience et à l'efficacité des marchés financiers relèvent aussi de cette fonction.*

## Promotion de la stabilité financière

Une confiance généralisée dans les institutions financières, les marchés et les systèmes de compensation et de règlement est essentielle au soutien de l'activité économique au Canada et à l'étranger. La promotion de la sûreté et de l'efficience de ces composantes fondamentales du système financier est une activité importante des banques centrales et d'autres organismes du secteur public.

### Systèmes de compensation et de règlement

#### Surveillance des principaux systèmes

La Banque assure la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement du pays, conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. Les institutions financières utilisent ces systèmes pour transférer des fonds ou des instruments financiers (comme des titres de dette, des actions ou des produits dérivés) et régler les obligations

de paiement afférentes, opérations qu'elles effectuent en leur nom ou au nom de leurs clients. La Banque se préoccupe principalement de la sûreté de ces systèmes, tout en tenant compte d'impératifs d'efficience.

En novembre 2001, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux et le comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières ont publié leur rapport conjoint, intitulé *Recommendations for Securities Settlement Systems*.

Celui-ci établit les normes minimales que les systèmes de règlement des opérations sur titres devraient respecter. Les recommandations qui portent sur la conception, l'exploitation et la surveillance de tels systèmes sont destinées à promouvoir la mise en œuvre, à l'échelle internationale, de mesures visant à réduire les risques inhérents à ces systèmes, à en accroître l'efficience et à fournir des garanties appropriées aux investisseurs. Ces recommandations seront intégrées aux normes minimales que la Banque applique au système de règlement des titres dont elle assure la surveillance.

La Banque continue de suivre les travaux effectués par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée en vue d'élargir le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM). À l'automne 2001, les opérations portant sur les titres de dette émis par le secteur privé ont été ajoutées à la liste des transactions admissibles, tandis que la possibilité de régler les opérations de pension a été introduite en janvier 2002. Dans les deux cas, la Banque a évalué les risques que présentent ces nouvelles activités, ainsi que la fiabilité des mesures proposées pour les limiter, et elle en a conclu que toutes les sources possibles de risque systémique étaient bien maîtrisées.



La Banque maintient son étroite collaboration avec la communauté bancaire internationale dans le cadre d'un projet destiné à réduire et à contrôler les risques associés au règlement des opérations sur devises. Ce projet, dont

l'élaboration relève de la société

Continuous Linked Settlement Services (CLS Services) et à sa

filiale, la CLS Bank, accuse

un certain retard mais il

devrait devenir opérationnel

au second semestre de 2002.

La Banque fait partie d'un

groupe de banques centrales

chargées d'examiner les

mesures de limitation des

risques proposées par CLS Services,

et il lui incombe au premier chef de

s'assurer que tous les risques associés au règlement des opérations faisant intervenir le dollar canadien sont gérés de façon adéquate. Durant l'année 2001, elle s'est employée, de concert avec la CLS Bank, à tester la fiabilité des services qu'elle fournira et à mettre au point des mesures de contingence en cas de défaillance des systèmes.

## QUELS SYSTÈMES

### LA BANQUE SURVEILLE-T-ELLE?

La Banque du Canada exerce la surveillance générale de deux grands systèmes de compensation et de règlement : le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), qui permet de traiter quotidiennement des paiements dont la valeur globale atteint une centaine de milliards de dollars; le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM), qui prend en charge des transactions (concernant principalement les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada et les titres du marché monétaire) dont le montant totalise chaque jour entre 100 et 150 milliards de dollars.

La *Loi canadienne sur les paiements*, qui a été adoptée par le Parlement à l'automne 2001, habilite le gouvernement fédéral à surveiller les systèmes de paiement, y compris ceux qui le sont déjà par la Banque du Canada. Pour réduire au minimum le chevauchement des activités de surveillance et coordonner le travail concernant les systèmes de paiement, la Banque et le ministère des Finances ont mis sur pied un comité consultatif en matière de paiements.

Étant donné la très grande importance que revêtent pour l'économie les systèmes de compensation et de règlement, la Banque axe de plus en plus ses activités de surveillance sur le risque opérationnel, soit le risque que des défaillances internes ou des erreurs humaines n'entraînent des interruptions de service. Les inquiétudes liées au passage à l'an 2000 et les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis ont fait ressortir la nécessité de se doter de procédures opérationnelles solides et de plans de contingence bien élaborés. Chaque année, la Banque vérifie l'application des mesures de limitation des risques prévues, la nature des procédures de sauvegarde et leur mise à l'essai, ainsi que la planification de la capacité de traitement des systèmes.

#### Soutien opérationnel des systèmes de compensation et de règlement

La Banque tient les comptes que les participants aux principaux systèmes de compensation et de règlement doivent détenir pour remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs contreparties, ce qui, en conjonction avec les liquidités qu'elle leur octroie et les autres services de banque centrale qu'elle offre, contribue de manière vitale à l'exploitation sûre et fiable des systèmes.

Le 1<sup>er</sup> novembre, la Banque a élargi l'éventail des actifs qu'elle est prête à accepter en garantie des liquidités qu'elle fournit, dans des circonstances normales, en vertu de son mécanisme permanent d'octroi de liquidités. Cette mesure contribuera à réduire les coûts supportés par les participants directs aux

systèmes de paiement et à dissiper les inquiétudes concernant la suffisance de l'offre future de titres d'État à des fins de nantissement (voir [www.banqueducanada.ca/fr/avis\\_fmd/not221001-f.htm](http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/not221001-f.htm)).

En juin, la Banque a procédé à l'impartition de la plate-forme informatique utilisée pour le soutien des systèmes de compensation et de règlement. Il en a résulté une amélioration des délais de rétablissement en cas de défaillance des systèmes et un renforcement des plans de contingence de l'institution dans ce domaine.

#### Activités de promotion de la stabilité financière à l'échelle internationale

En collaboration avec la Banque d'Angleterre, la Banque a publié en novembre une étude définissant un cadre précis de résolution des crises financières internationales. Cette étude, intitulée *La résolution des crises financières internationales : capitaux privés et fonds publics*, a été versée dans notre site Web.

La Banque participe au Forum sur la stabilité financière, qui a examiné en 2001 les incidences du ralentissement mondial sur les systèmes financiers international et nationaux

### LA BANQUE ET LA STABILITÉ FINANCIÈRE

La contribution que la Banque apporte à la promotion de la stabilité financière reflète son approche systémique et s'appuie sur l'expertise qu'elle a acquise à titre d'autorité monétaire, sa capacité de créer des liquidités sous forme de créances sans risque sur elle-même ainsi que sa connaissance des systèmes de compensation et de règlement et des marchés financiers. La Banque collabore étroitement avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux dont les activités concourent à la stabilité financière.





**La salle des marchés en pleine activité**

De gauche à droite : Alan Andree, Ivan Semerdjiev et Sébastien Guilbault

ainsi que certaines questions comme les pratiques de supervision et d'échange d'informations des places extraterritoriales et la mise en œuvre de normes communes. La Banque a apporté sa contribution dans ce dernier domaine en affectant du personnel d'expérience

aux missions conjointes du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ces missions évaluent les progrès accomplis par les pays dans l'adoption des normes et des codes de bonne conduite internationaux.

La Banque a aussi continué de fournir un appui et de participer aux travaux des nombreux comités et groupes de travail de la Banque des Règlements Internationaux, qui se penchent sur une vaste gamme de sujets touchant à la stabilité financière.

Les points discutés au sein du G20 par les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays membres revêtent une grande importance pour la Banque. Ces points comprennent les régimes de change, la gestion prudente de la dette et l'application de normes et de codes de déontologie.

Lors des réunions du G20 tenues à Ottawa en novembre et présidées par le ministre des Finances, Paul Martin, la Banque a participé aux discussions concernant l'usage que les terroristes font du système financier mondial, la détection et la prévention de tels agissements et les moyens d'atténuer la vulnérabilité des pays aux crises financières.

### Marchés financiers

Les marchés financiers ont subi des changements importants et rapides sous l'effet de facteurs tels que le regroupement d'opérateurs, l'introduction de nouvelles technologies et l'évolution du cadre réglementaire régissant la structure et les pratiques des marchés. La Banque a accru ses recherches dans ce domaine et élargi ses contacts avec d'autres organismes du secteur public qui s'intéressent au fonctionnement et au développement des marchés.

La Banque a aussi pris part à des discussions avec les opérateurs des marchés et les commissions des valeurs mobilières au sujet de l'émergence de nouveaux systèmes de négociation électroniques sur le marché intérieur des titres à revenu fixe. Elle s'est inspirée, pour ce faire, de ses propres recherches et de son expérience des marchés financiers

## LA BANQUE ET LA RECHERCHE SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

La Banque intensifie les recherches qu'elle mène sur la stabilité financière et examine notamment les arrangements en vigueur au sein du système financier ainsi que leurs répercussions sur la conduite de la politique monétaire. Par exemple, elle évalue les modèles de contrats financiers, étudie l'incidence du regroupement des intermédiaires financiers sur la liquidité des marchés et analyse l'évolution de la structure des marchés financiers. Certains de ces travaux sont effectués conjointement avec d'autres organismes de recherche.



de même que de l'expertise d'un employé de la Banque d'Angleterre qui a été détaché à la Banque pour l'assister à cet égard.

En novembre 2001, la Banque a tenu un colloque intitulé « Structure et dynamique des marchés financiers » afin de mieux comprendre la structure des marchés financiers, ainsi que les répercussions de cette dernière sur la liquidité des marchés et la dynamique des prix.

## Gestion financière

Dans le cadre de son processus normal de revue stratégique, la Banque a réaffirmé l'année dernière qu'il était important qu'elle fournisse des services de gestion financière au gouvernement. Compte tenu de l'évolution rapide qui caractérise les marchés financiers, elle a aussi conclu qu'elle devait investir davantage dans l'accroissement de son expertise relative aux marchés financiers et dans son infrastructure technologique.

### Formulation de conseils sur le programme d'emprunt du gouvernement canadien

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque conseille celui-ci sur la gestion de la dette publique et lui offre des services de gestion de trésorerie. L'objectif poursuivi au chapitre de la gestion de la dette est toujours de fournir au gouvernement un financement stable et à faible coût<sup>1</sup>.

Les initiatives relatives à la gestion de la dette sont élaborées conjointement avec le ministère des Finances après consultation des opérateurs du marché. Dans un contexte d'excédents budgétaires et de réduction du niveau de l'endettement, elles ont continué d'être axées sur le développement du marché des titres du gouvernement canadien et sur l'amélioration des opérations de trésorerie de l'État.

En 2001, deux mesures ont été adoptées en vue d'accroître la liquidité du marché secondaire des titres du gouvernement canadien. Premièrement, la taille visée des émissions

## La réaction de la Banque aux événements du 11 septembre

Face aux attentats terroristes perpétrés aux États-Unis, les banques centrales du monde entier ont réagi promptement pour soutenir le système financier. La Banque du Canada a rapidement donné aux opérateurs des marchés et au grand public l'assurance qu'elle se tenait prête à intervenir pour favoriser la stabilité du système financier. En l'occurrence, la Banque a :

- fourni aux participants au STPGV un accès continu à des liquidités supplémentaires;
- accepté certains arrangements inhabituels en vertu desquels les participants directs au Système automatisé de compensation et de règlement pourraient effectuer des opérations en vue de réduire les déséquilibres de leur position de paiement;
- pris des dispositions pour majorer de façon temporaire (à 10 milliards de dollars É.-U.) le montant sur lequel portait l'accord de swap déjà conclu avec la Réserve fédérale des États-Unis afin d'être mieux en mesure de procurer des liquidités à court terme en dollars É.-U. aux banques canadiennes (aucun tirage sur cet accord n'a toutefois été nécessaire);
- communiqué promptement et ouvertement aux marchés et au public les mesures qu'elle prenait.

Les événements du 11 septembre se sont révélés un test important pour les marchés financiers canadiens et leurs opérateurs ainsi que pour les mécanismes de compensation et de règlement. Le système financier a très bien fonctionné, grâce aux efforts déployés précédemment en vue de mettre au point des plans de contingence solides, opportuns et efficaces et en raison du dévouement et du professionnalisme exemplaires dont ont fait preuve tous les participants.

1. Les objectifs de la gestion de la dette sont décrits dans le site Web du ministère des Finances à l'adresse [www.fin.gc.ca/dms/dms01\\_1f.html#Objectifs](http://www.fin.gc.ca/dms/dms01_1f.html#Objectifs) de la gestion de la dette.

## SOLDES NON RÉCLAMÉS

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis dix ans.

Pour donner au public un meilleur accès aux renseignements sur les soldes non réclamés, la Banque met à sa disposition un service téléphonique gratuit (**1 888 891-6398**) et une adresse électronique (**soldesnr@banqueducanada.ca**).

Les particuliers peuvent aussi consulter le registre des soldes non réclamés dans le site Web de la Banque (**www.banqueducanada.ca**) pour voir s'ils sont propriétaires de l'un de ces soldes et connaître la façon de le réclamer, le cas échéant. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque. (Les adresses de ces bureaux figurent à la page 68.)

En 2001, le montant des soldes non réclamés que les institutions financières ont transférés à la Banque a atteint 26 millions de dollars. Par ailleurs, la Banque a répondu à plus de 19 000 demandes de renseignements généraux, effectué près de 45 300 recherches et versé au total 8,1 millions de dollars à quelque 7 600 ayants droit.

de référence a été augmentée d'environ 30 % pour les obligations de 10 et de 30 ans. Deuxièmement, on a intensifié le recours au programme de rachat d'obligations, en vertu duquel le gouvernement rachète au comptant des titres de dette peu liquides. Ceci a permis au gouvernement de maintenir le volume des émissions de référence, en dépit de la réduction de ses besoins financiers. À compter de 2002,

toujours dans le cadre du programme de rachat, les investisseurs auront la possibilité d'échanger des titres d'État en circulation contre de nouveaux titres d'une émission de référence. Le programme pilote de rachat d'obligations aux fins de la gestion de la trésorerie constitue une autre initiative qui a été lancée en 2001. Ce programme vise à atténuer les fluctuations des besoins en liquidités du gouvernement durant l'année et à réduire les variations de l'offre de bons du Trésor par le rachat de certaines obligations assorties d'une échéance de moins d'un an.

D'importantes améliorations ont continué d'être apportées aux services d'adjudication fournis au gouvernement. La mise en œuvre de nouvelles technologies et le perfectionnement des processus opérationnels ont permis de réduire de 30 à 15 minutes l'intervalle entre l'heure limite de dépôt des offres et l'annonce des résultats d'une adjudication.

### Placement des fonds de l'État

La Banque gère le placement des soldes de trésorerie en dollars canadiens et des réserves de change du gouvernement. Ces soldes de trésorerie oscillent entre 1 et 23 milliards de dollars et se rapprochent généralement de la limite supérieure de la fourchette avant les paiements trimestriels de capital et d'intérêts. À la fin de l'année, les réserves de change s'élevaient à 34,2 milliards de dollars É.-U., en hausse par rapport au chiffre de 32,4 milliards atteint en 2000. Cet accroissement du niveau des réserves est principalement attribuable à des swaps de devises fondés sur des titres intérieurs. Les réserves de change servent à répondre aux besoins généraux de liquidités du gouvernement et à financer les interventions sur le marché des changes. Dans l'ensemble, l'écart net entre les avoirs et les engagements du Compte du fonds des changes s'est amenuisé, passant de 6,5 milliards de dollars É.-U. l'année dernière à 4,9 milliards (en valeur nominale) par suite d'achats de dollars américains<sup>2</sup>.

2. Voir le rapport sur les opérations du Compte du fonds des changes à l'adresse [www.fin.gc.ca/efa/efa2000\\_1f.html#écart](http://www.fin.gc.ca/efa/efa2000_1f.html#écart).

Plusieurs initiatives importantes, auxquelles participent des membres du personnel de la Banque et du ministère des Finances, ont été entreprises afin d'améliorer le placement des fonds de l'État. Ainsi, en août 2001, la Banque a diffusé pour avis la version préliminaire de nouvelles modalités d'adjudication des soldes de trésorerie libellés en dollars canadiens du Receveur général; certaines des modifications proposées s'inspiraient de commentaires formulés à l'égard d'un document de travail préalable. Ces règles auront pour effet d'accroître la participation aux adjudications et de réduire le risque de crédit auquel est exposé le gouvernement, puisqu'une grande part de ces placements sera assortie d'une garantie. Le nouveau cadre opérationnel devrait être prêt en 2002. Par ailleurs, des recherches ont été amorcées en vue d'obtenir une mesure plus précise du coût de détention des réserves de change qui permettra de mieux évaluer les résultats financiers du Compte du fonds des changes. Les conclusions de ces recherches seront mises en pratique en 2002, lorsque la Banque se dotera d'un nouveau système de négociation, de gestion de portefeuille, de gestion du risque et de comptabilité pour le Compte du fonds des changes. Finalement, l'année 2001 a été marquée par le lancement d'un programme visant à améliorer la maîtrise du risque opérationnel lié à la gestion financière.

### Services fournis à titre d'agent bancaire du gouvernement canadien

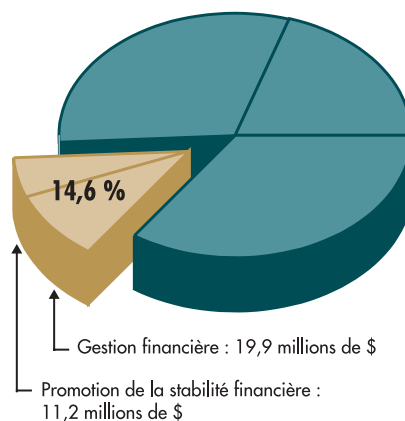
Les institutions financières du pays communiquent à la Banque toutes les données relatives aux encaissements et aux décaissements de l'État en vue d'obtenir le règlement de ceux-ci. Si le montant quotidien de ces transactions est élevé, le nombre d'effets que la Banque doit traiter est très faible, étant donné que les institutions financières groupent tous les effets

de paiement avant de les lui envoyer pour qu'ils soient réglés en bloc. C'est le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), exploité par l'Association canadienne des paiements (ACP), qui est utilisé pour traiter ces opérations. Le gouvernement fédéral se sert aussi de ce système pour régler la plupart de ses gros décaissements.

La Banque collabore avec le gouvernement fédéral et l'ACP à plusieurs projets visant à accroître l'efficacité du traitement des paiements et des dépôts du gouvernement. Par exemple, dans le cadre d'un projet pilote, un système plus sûr, conçu pour le Web, a été mis en place en 2001 pour la soumission des demandes de paiement des institutions financières à la Banque. Celles-ci pourront toutes y accéder en 2002.

## Dépenses d'exploitation

### Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales





## SERVICES RELATIFS AUX TITRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

*En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque est chargée de fournir des conseils ainsi que des services de soutien des opérations et des systèmes à l'appui du programme fédéral de placement des titres au détail. Ce programme relève du ministère des Finances, qui en confie la direction à son agence, Placements*

*Épargne Canada; cette dernière décide des produits à offrir, des taux d'intérêt et des stratégies de vente et de marketing.*

C'est dans le cadre du programme de placement des titres au détail que sont émises les traditionnelles obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC au moment de leur émission, mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. Les particuliers



peuvent acheter ces titres par l'intermédiaire d'un réseau d'agents vendeurs, au sein d'entreprises participant au Programme d'épargne-salaire, ou encore directement par téléphone et par Internet.

Un changement marquant dans la façon dont la Banque assure la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers a été opéré en 2001, avec l'impartition des activités de soutien des opérations et des systèmes à la société EDS Canada, une entreprise du secteur privé. Cette décision a donné lieu au transfert, chez cette dernière, de quelque 430 employés, y compris des consultants et des contractuels, le 1<sup>er</sup> septembre 2001.

Le contrat avec EDS a été conclu au terme d'un processus de sélection rigoureux, qui a duré un an et qui visait à trouver à la Banque un partenaire du secteur privé parmi les chefs de file dans le domaine de l'impartition. Grâce aux nouvelles dispositions, les services administratifs offerts dans le cadre du programme de placement des titres au détail gagneront en souplesse et en efficacité. L'entente précise les niveaux de service que doit fournir EDS pour garantir aux propriétaires d'obligations la même qualité élevée de service qu'ils recevaient auparavant. Dans la foulée de cette initiative d'impartition, la Banque a créé un nouveau département, le Bureau de gestion de la dette, pour surveiller l'application du contrat avec EDS. La Banque continue d'assumer l'entière responsabilité de la tenue des registres des titulaires, de la comptabilité et du service à la clientèle en matière de titres au détail.

L'impartition a occasionné une dépense non renouvelable de 23,2 millions de dollars, imputée au programme de placement des titres au détail, et que la Banque recouvrera auprès du gouvernement. Cette dépense sera amplement contrebalancée par les économies annuelles qui seront réalisées au chapitre des opérations pendant la durée du contrat.

## Dépenses d'exploitation

**Activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers en proportion des dépenses d'exploitation totales**

